

Conditions d'entrée au Japon des détenteurs d'un nouveau visa (28/12/2020)

Suite aux dernières annonces gouvernementales du 26 décembre, les demandes de visa des catégories soumises à l'obtention du Residence track (written pledge) sont suspendues à partir du 28 décembre, et au moins jusqu'au 31 janvier.

Les visa déjà délivrés mais non encore récupérés à l'ambassade ne peuvent plus être rendus. Les départs ne sont donc plus possibles avant au moins le 1^{er} février.

Les personnes ayant obtenu un visa et l'ayant donc déjà récupéré peuvent entrer au Japon jusqu'au 3 janvier. Les nouvelles entrées ne seront plus autorisées à compter du 4 janvier, 0h00.

Les personnes ayant séjourné au Royaume-Uni ou en Afrique du Sud dans les 14 jours précédant leur arrivée au Japon ne seront pas autorisées à entrer sur le territoire.

Ces mesures ne s'appliquent pas aux personnes demandeuses ou titulaires d'un visa « spouse/ child of a Japanese national » (court ou long séjour), ni aux personnes demandeuses ou titulaires d'un visa diplomatique ou officiel.

Dans tous les cas, le test PCR négatif avant le départ et la quatorzaine à l'arrivée restent obligatoires.